

Table des matières

PRÉFACE	xvii
AVANT-PROPOS	xxiii
CHAPITRE I: INTRODUCTION SOMMAIRE AU PROCESSUS DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE	1
a) Description générale du processus d'emprisonnement et de libération conditionnelle	1
Figure I — Le processus d'emprisonnement et de libération	
b) Le processus de libération conditionnelle en droit fédéral	2
Figure II — Le processus de libération conditionnelle — Schéma détaillé	
(i) Le début de la peine	2
(ii) Déroulement de la peine	3
(iii) La date d'admissibilité à la libération conditionnelle ..	3
(iv) Les audiences et les décisions de la Commission	4
c) La Commission nationale des libérations conditionnelles — sa composition	5
d) Pouvoirs et compétence de la commission	6
(i) Le règlement de cas particuliers	6
(ii) L'établissement de principes directeurs	7
(iii) Le partage des tâches au sein de la Commission	8
CHAPITRE II: MÉTHODES DE RECHERCHE ET DESCRIPTION DE L'ÉCHANTILLON	9
a) Le travail de recherche	9
(i) La comptabilisation des données sur la constitution du dossier et l'audience	10
(ii) Les contraintes de la recherche	11

b) Description de l'échantillon	11
(i) Région de l'Ontario	11
(ii) Région du Québec	12
Tableau I — Échantillon ontarien: Répartition des détenus selon le niveau de sécurité de l'établissement	14
Tableau II — Échantillon québécois: Répartition des détenus selon le niveau de sécurité de l'établissement	15
Tableau III — Échantillon ontarien: Infractions commises par les détenus	16
Tableau IV — Échantillon québécois: Infractions dominantes commises par les détenus	17
Tableau V — Échantillon ontarien: Durée des peines	18
Tableau VI — Échantillon québécois: Durée des peines	18
Tableau VII — Échantillon ontarien: Décisions de la commission nationale des libérations conditionnelles	19
Tableau VIII — Échantillon québécois: Décisions de la commission nationale des libérations conditionnelles	19
Tableau IX — Échantillon ontarien: Répartition des décisions finales de la commission au niveau régional et national, selon le niveau de sécurité de l'établissement de détention	20
Tableau X — Échantillon québécois: Répartition des décisions finales de la commission, au niveau régional et national, selon le niveau de sécurité de l'établissement de détention	20
Tableau XI — Sommaire des données de l'échantillon	20

CHAPITRE III: ANALYSE DES DÉCISIONS SUR LES CAS DE L'ÉCHANTILLON	21
a) La décision favorable à la libération conditionnelle	22
(i) L'octroi de la libération conditionnelle	22
(ii) La libération conditionnelle progressive	22
(iii) La libération conditionnelle de jour	24
(iv) La libération conditionnelle de jour (temporaire)	24
(v) La libération conditionnelle pour expulsion	25
(vi) La libération conditionnelle à titre exceptionnel	25
b) L'approbation en principe de la libération conditionnelle ...	27

(i) L'approbation en principe de la libération conditionnelle ordinaire	27
(ii) L'approbation en principe de la libération conditionnelle minimale	29
(iii) L'approbation en principe de la libération conditionnelle progressive	29
(iv) L'approbation en principe de la libération conditionnelle de jour, temporaire ou permanente	29
c) La reconduction d'une décision antérieure	30
d) Le refus ou le report de la libération conditionnelle	30
e) Décisions diverses	32
(i) La décision réservée	32
(ii) La démarche proposée	34
f) Résumé	35
Tableau XII — Décisions favorables à la libération conditionnelle, selon le niveau de sécurité de l'établissement de détention	23
Tableau XIII — Approbations en principe de la libération conditionnelle, selon le niveau de sécurité de l'établissement de détention	28
Tableau XIV — Refus et reports de la libération conditionnelle, selon le niveau de sécurité de l'établissement	31
Tableau XV — Décisions «diverses», selon le niveau de sécurité de l'établissement	33

CHAPITRE IV: LA PREMIÈRE PHASE: LES PRÉPARATIFS DE LA DÉCISION — LA CONSTITUTION DU DOSSIER PAR LE SERVICE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES	37
a) Les dossiers du détenu	38
b) Le dossier du service des libérations conditionnelles	38
(i) Agencement des pièces dans le dossier du SNLC	39
(ii) Contenu du dossier du SNLC	39
1. Le bordereau d'admission au pénitencier	39
2. Le rapport diagnostique	40
3. Le rapport présentenciel	40

4.	Le rapport consécutif à la suspension de la libération conditionnelle	41
5.	La fiche du service des empreintes digitales de la G.R.C.	41
6.	Le rapport de police	41
7.	Les commentaires du juge	42
8.	Le rapport psychologique	42
9.	La lettre concernant la date d'admissibilité du détenu à la libération conditionnelle	42
10.	Le rapport psychiatrique	42
11.	La demande de libération conditionnelle	43
12.	L'accusé de réception	43
13.	La correspondance diverse concernant la libération conditionnelle	44
14.	Le formulaire «Partie I» du Service des pénitenciers	44
15.	Le formulaire «Partie IIA» du Service des pénitenciers	45
16.	Le formulaire «Partie IIB» du Service des libérations conditionnelles	46
17.	La Partie III: l'évaluation communautaire	46
18.	La Partie IV: l'appréciation et la recommandation du Service des libérations conditionnelles	47
19.	Le formulaire de décision	48
20.	Le sommaire du dossier	48
(iii)	Vue générale du contenu des dossiers du Service des libérations conditionnelles	48
(iv)	Conclusions préliminaires sur l'information contenue dans les dossiers du Service des libérations conditionnelles	49
(v)	Analyse de l'information contenue dans les dossiers du Service des libérations conditionnelles	50
1.	La clarté	50
2.	La cohérence	52
3.	L'uniformité	53
a)	Les commentaires du juge	54
b)	Le rapport psychiatrique	54
c)	La contribution des policiers enquêteurs	55
d)	Les contributions du Service des pénitenciers et du Service des libérations conditionnelles	56

e)	L'évaluation communautaire	56
f)	L'appréciation des libérations conditionnelles antérieures	57
g)	La correspondance à l'appui de la libération conditionnelle	57
4.	La contribution du détenu	57
(vi)	Le rôle décisif de l'agent des libérations condi- tionnelles dans la constitution du dossier	58
(vii)	Les retards dans le dépôt des renseignements	60
1.	Commentaires et suggestions sur les retards	62
2.	L'ajournement de la décision à cause des retards dans la constitution du dossier	63
c)	Conclusions	63
(i)	La nécessité de préciser les principes directeurs	63
(ii)	Le contrôle de la qualité	65
(iii)	La participation du détenu	65
(iv)	Pour l'affectation de moyens accrus à la constitution des dossiers	67
Tableau XVI	— Fréquence de la présence des documents dans les 142 dossiers de l'échantillon	49
Tableau XVII	— Échantillon ontarien: Retard dans le dépôt des documents	61
Tableau XVIII	— Échantillon québécois: Retard dans le dépôt des documents	61
Tableau XIX	— Ensemble de l'échantillon: Retard dans le dépôt des documents	61

CHAPITRE V: LA PREMIÈRE PHASE: OBSERVATIONS SUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER PAR LE SERVICE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES		69
a)	L'influence des participants à la constitution du dossier sur la décision	69
(i)	Les interventions prédécisionnelles dans l'échantillon	70
(ii)	Les interventions prédécisionnelles des fonctionnaires du Service des libérations conditionnelles	74

b) Les influences qui s'exercent sur les participants à la constitution du dossier	75
(i) La charge de travail	76
(ii) Les antécédents et l'expérience	78
(iii) Les conflits de rôles et de fonctions	79
1. Qui connaît le mieux le détenu?	79
2. Le partage de la compétence sur la libération conditionnelle et l'absence temporaire	79
3. Qui connaît TOUS les critères de libération conditionnelle?	80
a) Les désaccords sur la constitution du dossier et la décision	81
b) L'effort de prévision des décisions	81
4. Le contexte carcéral	82
c) Conclusion: La nécessité d'orienter et d'encadrer la constitution du dossier	82
Tableau XX — Avis exprimés par les auteurs de documents versés au dossier (interventions prédécisionnelles)	72
Tableau XXI — Comparaison entre la décision de la commission des libérations conditionnelles et les recommandations de l'agent des libérations conditionnelles	75

CHAPITRE VI: LA DEUXIÈME PHASE: L'AUDIENCE ET LA DÉCISION AU NIVEAU RÉGIONAL	85
a) L'audience	85
(i) Observations générales	85
(ii) La préparation du détenu	87
(iii) Les personnes présentes à l'audience	88
1. Le détenu	88
2. Les participants habituels	89
3. La présence de l'agent de classification et de l'agent des libérations	91
(iv) La participation à l'audience	92
1. Les commissaires	92
2. L'agent des libérations et l'agent de classification	93
3. Le détenu	93

4. Les autres participants	96
(v) La durée des audiences	97
b) La décision	98
(i) La procédure de vote	98
(ii) L'effet de la notoriété	100
(iii) La communication de la décision au détenu	102
(iv) La communication de la décision aux tiers intéressés, notamment à la famille et aux amis du détenu	103
(v) L'exposé écrit des motifs de la décision	103
c) Les contraintes extérieures	105
d) Le rôle du détenu	107
(i) L'accès du détenu à l'information	108
1. Les renseignements généraux	109
2. Les renseignements particuliers	110
3. L'exposé des motifs de la décision	112
4. Le préavis d'audience	113
(ii) L'aide offerte au détenu	113
e) Conclusions	116
Tableau XXII — Nombre de personnes présentes aux audiences (A l'exclusion du détenu et du recherchiste) ...	89
Tableau XXIII — Présence aux audiences — Échantillon québécois (A l'exclusion du détenu et du recherchiste) ...	90
Tableau XXIV — Présence à l'audience des agents responsables du dossier	91
Tableau XXV — Durée minimale et maximale des étapes de l'audience	96
Tableau XXVI — Durée totale des audiences — Échantillon ontarien	97

CHAPITRE VII: LA TROISIÈME PHASE: LA DÉCISION AU NIVEAU NATIONAL	119
a) Description	119
b) Analyse	122
Tableau XXVII — Procédure de vote de la commission	120
Tableau XXVIII — Décisions de l'échantillon ayant nécessité des votes additionnels	122

Tableau XXIX— Description des cas transmis au niveau national par les commissaires régionaux et des cas où les commissaires nationaux ont modifié la décision intervenue au niveau régional	123
--	-----

CHAPITRE VIII: LES CRITÈRES DE DÉCISION	127
a) Introduction	127
b) Les critères identifiables	128
c) Les tentatives récentes d'explicitation des critères	130
d) Les critères utilisés dans les décisions que nous avons observées	133
(i) Les critères utilisés en Ontario	135
1. Les projets de sortie	135
2. Les problèmes de personnalité	135
3. La maturité	136
4. Les ressources personnelles	137
5. La délinquance structurée	137
6. La dangerosité	138
7. La conduite en prison	138
(ii) Les critères utilisés au Québec	138
1. Les projets de sortie	139
2. La délinquance structurée	140
3. Les problèmes de personnalité	140
4. La dangerosité	141
5. Les ressources personnelles	141
6. La maturité	142
(iii) Classement des décisions selon les critères utilisés	142
(iv) Observations générales sur les critères	146
e) La nécessité de critères clairs et cohérents	147
f) Les autres facteurs influant sur la décision	149
(i) La procédure de vote	149
(ii) Les interventions prédécisionnelles	150
(iii) Les retards dans la constitution du dossier	150
(iv) Le rôle des agents à l'audience	150
(v) La fonction de l'audience	150
(vi) Les décisions antérieures de la Commission	152
(vii) Conclusions	152

Tableau XXX— Classement des critères de libération conditionnelle par quatre commissaires nationaux	133
Tableau XXXI— Critères dominants dans l'échantillon ontarien (Identification et fréquence)	133
Tableau XXXII— Critères dominants dans l'échantillon québécois (Type et fréquence)	134
Tableau XXXIII— Classement des décisions selon le critère utilisé (Ensemble de l'échantillon)	143
Tableau XXXIV— Classement des décisions selon le critère utilisé (Ontario)	144
Tableau XXXV— Classement des décisions selon le critère utilisé (Québec)	145

CHAPITRE IX: L'ÉTABLISSEMENT DE PRINCIPES DIRECTEURS PAR LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES	153
---	-----